Monsieur le préfet,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur la situation de Madame Jinjolia née Alania et de ses deux enfants domiciliée à Strasbourg (67100).

Mariam Jinjolia née Alania est une jeune femme géorgienne, arrivée ren France en 2008 avec son mari. Nika nait en 2009 et Saba deux ans plus tard. Tous les deux sont nés sur le territoire français et sont scolarisés à l’école de la Meinau en grande section et en CE1. Mariam Jinjolia ne peut envisager de repartir car ses enfants ne connaissent rien d’autre que Strasbourg. C’est ici et plus précisément à la Meinau qu’ils ont grandit, qu’ils ont leurs repères, leurs amis, leur école et leurs enseignantes.

Mariam Jinjolia quant à elle suit la scolarité de ses enfants, et s’investit bénévolement dans le milieu associatif. Elle a suivi des cours de français, se débrouille de mieux en mieux. Elle sait par ailleurs faire face à de nombreuses difficultés matérielles liées à sa situation tout en cherchant à préserver ses enfants. Elle espère pour eux une enfance insouciante. Son désir d’intégration ne fait aucun doute, tout comme son respect des lois et procédures de notre pays. Les personnes qui la côtoient sont unanimes : Mariam Jinjolia est courageuse, dynamique et volontaire.

Cette femme est sur le point d’être expulsée vers la Georgie **car elle fait l’objet d’une obligation de quitter le territoire français en date du 7 mai 2015.**

Cette mesure si elle était exécutée fragiliserait la situation des enfants qui n’ont absolument aucune attache en Georgie. Il y a certes un père mais celui ci a demandé et obtenu le divorce début mars, puis refait sa vie sans prendre des nouvelles de ses enfants. Il semble invraisemblable qu’ils puissent retourner vivre là-bas dans des conditions décentes.

Cette mesure si elle était exécutée compliquerait la vie de cette jeune femme qui en 2008 a suivi son mari. Elle n’avait alors que 20 ans. Aujourd’hui, elle exprime un désir d’émancipation et d’autonomie pour elle, et des conditions de vie apaisée et sûre pour ses garçons.

Je suis profondément choqué-e et attristé-e que la situation de Madame Jinjolia ne puisse être régularisée.

Aussi, je vous prie de bien vouloir réexaminer avec bienveillance ce dossier et de reconsidérer la décision d’expulsion vers les frontières géorgiennes.

Je vous prie, M. le Préfet, d’agréer l’expression de nos sentiments les plus respectueux.